



Service Public
Fédéral
FINANCES

RÉFORME DU CODE DES DOUANES DE L'UNION

NOUVEAU CDU (new UCC)

Règlement (UE) 2026/2108 du Parlement européen
et du Conseil du 16 septembre 2026



**CADRE
MODERNISÉ**



**PROCÉDURES
SIMPLIFIÉES**



**SÉCURITÉ
RENFORCÉE**



**PLUS DE
COMPÉTITIVITÉ**



POURQUOI UNE RÉFORME DU CODE DES DOUANES DE L'UNION ?



Essor du commerce en ligne

Forte augmentation des envois et des petits colis.



Protection renforcée des consommateurs

Lutte contre les produits non conformes et dangereux.



Systèmes douaniers plus intégrés

Mettre fin à la fragmentation et assurer une gouvernance cohérente entre États membres.



Exploitation accrue des données

Utiliser davantage les données et les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle.



Procédures simplifiées

Cadre basé sur la transmission des données, responsabilité unique et confiance accrue



OBJECTIFS DE LA RÉFORME





TROIS PILIERS DE LA RÉFORME



1. Cadre légal simplifié

Adoption d'un nouveau Code
des douanes



2. EUCA

Création d'une Autorité
douanière de l'UE



3. EU Customs Data Hub

Développement et déploiement
progressif du nouvel environnement
numérique de l'Union douanière

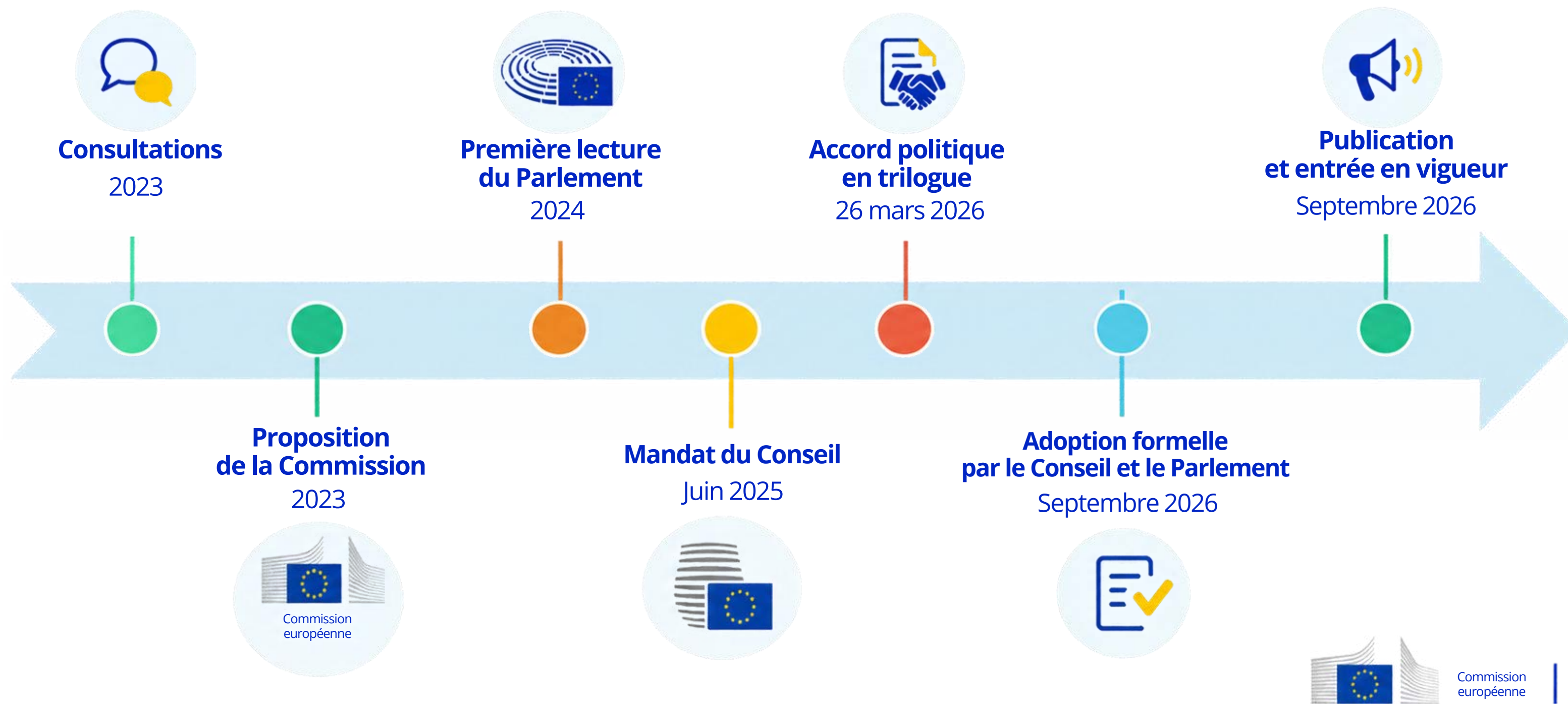


Première convergence / mise en oeuvre opérationnelle :
mise en service du Data Hub pour le commerce électronique
le 1er juillet 2028



Service Public
Fédéral
FINANCES

Processus législatif de la réforme





Service Public
Fédéral
FINANCES

Autorité douanière de l'Union (EUCA)



Agence décentralisée de l'UE

Siège : Lille, France.



Missions principales

EU Customs Data Hub, gestion des risques, coordination des contrôles, gestion des crises, analyse des menaces au niveau de l'UE



Renforcement des capacités

Soutien opérationnel, expertise, formation et coordination.



Missions complémentaires

Coopération avec d'autres organismes de l'Union (OLAF, Europol, le Parquet européen (EPPO), Frontex,...)



Effectifs

Environ 285 agents.



Gouvernance

Pilotage par les États membres, avec un rôle préservé de la Commission européenne et du Parlement européen.



Mise en commun
des expertises et des
connaissances

Utilisation des données d'entreprise

Coordination renforcée

EU Customs
Data Hub



Analyse des risques
de l'Union



Signaux de risque pour une
action douanière coordonnée



MISE EN ŒUVRE : CALENDRIER CLÉ

Des étapes successives et interdépendantes pour une première mise en service du commerce électronique dans le Data Hub le 1^{er} juillet 2028.





STRUCTURE OPÉRATIONNELLE CENTRALE



L'EUCA doit permettre à la douane européenne d'« **agir comme une entité unique** ».



Ses fonctions portent notamment sur :

- gestion des **risques** / évaluation des menaces ;
- gestion et analyse des **données** ;
- **coordination** des administrations nationales / **contrôles conjoints** ;
- **formation / expertise** ;
- **coopération** avec d'autres autorités.





EU CUSTOMS DATA HUB



1. Cadre légal simplifié

Actes délégués et d'exécution
qui transposent les nouveaux
concepts du CDU en règles
opérationnelles.



2. EUCA

Travaux préparatoires de
l'Autorité douanière de l'UE
(EUCA).



3. EU Customs Data Hub

Développement et déploiement
progressif du nouvel environnement
numérique de l'Union douanière.



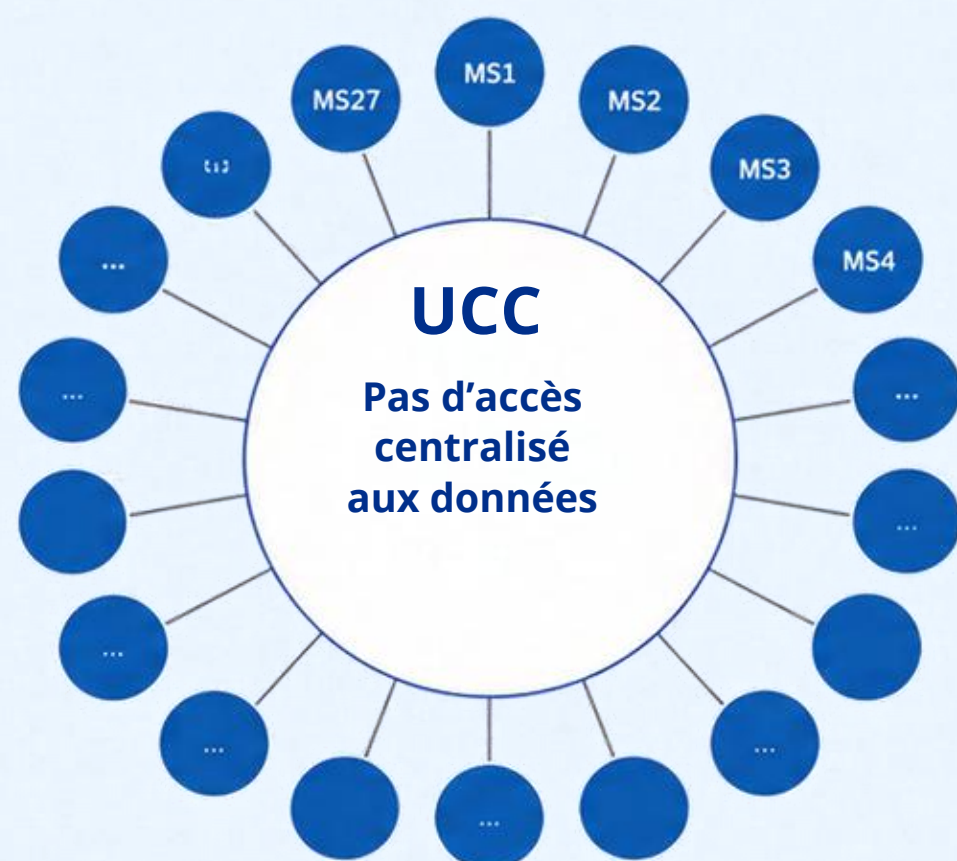
Première convergence / mise en oeuvre opérationnelle :
mise en service du Data Hub pour le commerce électronique
le 1^{er} juillet 2028.



EU DATA HUB / PLATEFORME DE DONNÉES DOUANIÈRES

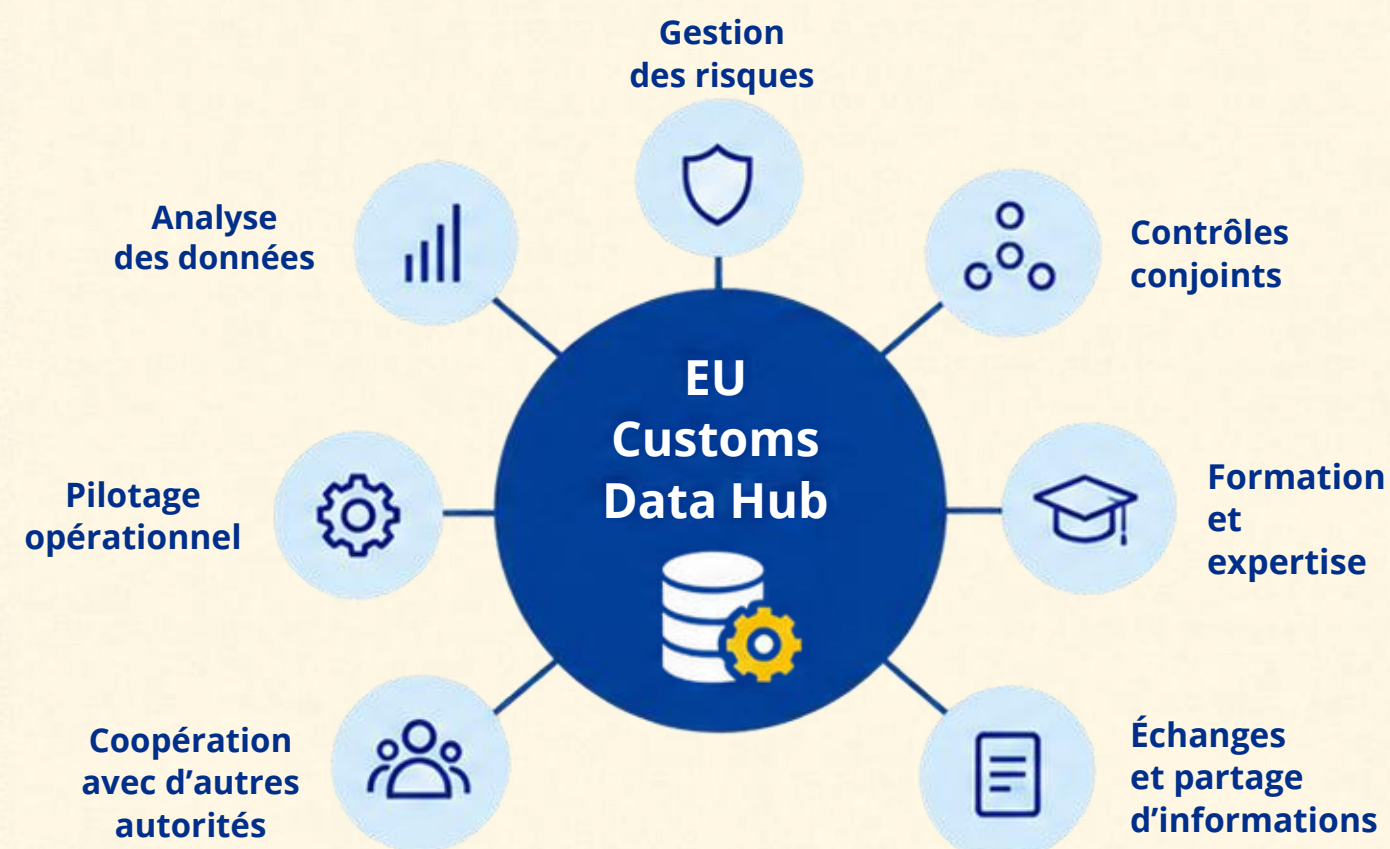
Aujourd'hui

111 systèmes informatiques distincts dans **27 États membres**.
Aucune base de données centrale, aucun pilotage centralisé de la chaîne d'approvisionnement.



Après la réforme

EU Customs Data Hub – **supervision centralisée** de ce qui entre dans l'UE et en sort.





Service Public
Fédéral
FINANCES

CŒUR TECHNOLOGIQUE DE LA RÉFORME



La plateforme doit devenir le **point central européen sécurisé** permettant notamment :



Les formalités douanières

Dématérialisation et traitement centralisé.



Le calcul de la dette douanière

TVA, accises et frais de traitement de l'Union.



Les contrôles

Ciblage, analyses et suivi.



La gestion des garanties

Suivi et mutualisation au niveau de l'UE.



L'analyse de risque

Utilisation de l'IA, y compris pour l'analyse prédictive.



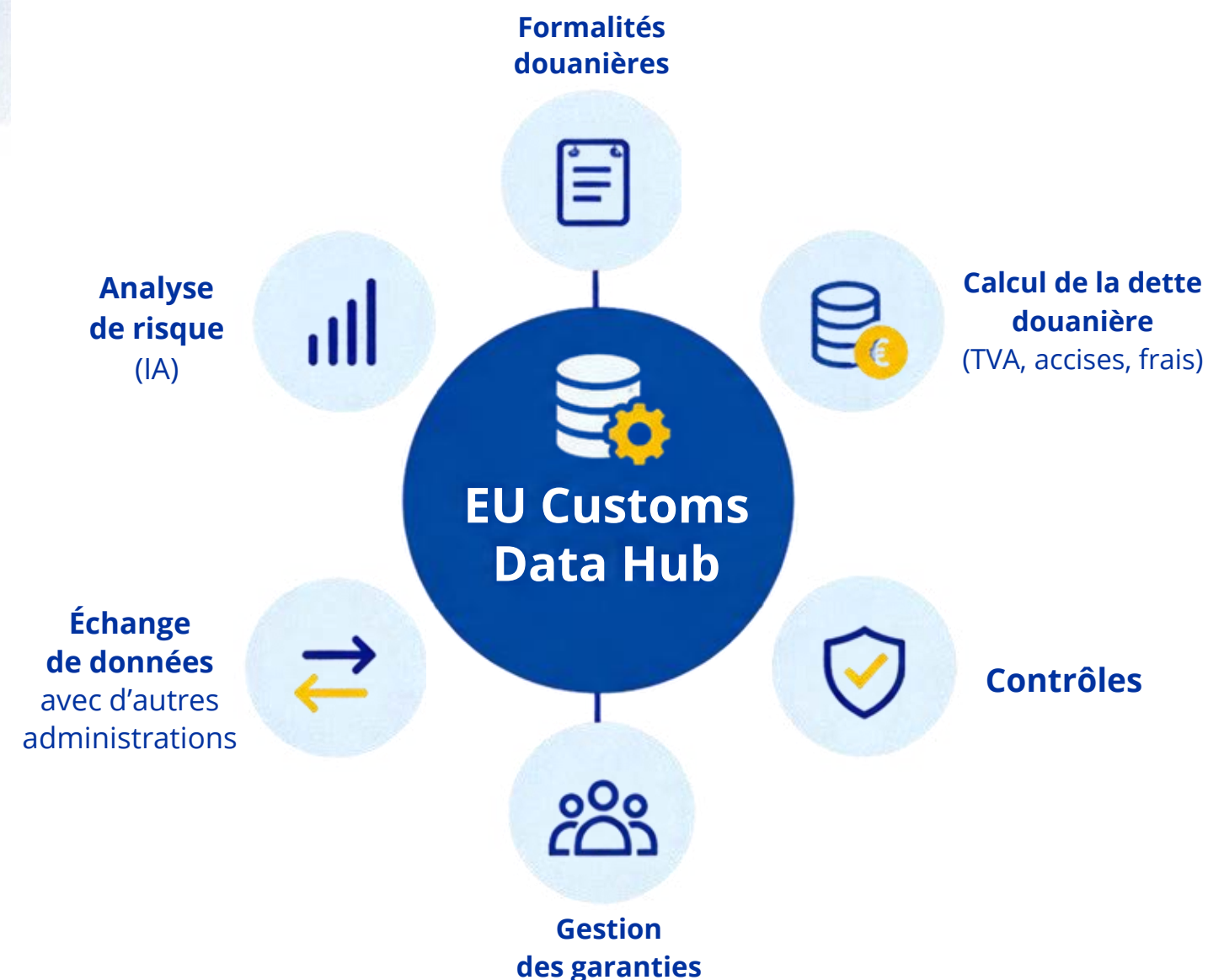
L'échange de données

Avec d'autres administrations nationales et européennes.



Interopérabilité

Avec d'autres systèmes tels que SW-CERTEX.



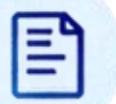


Service Public
Fédéral
FINANCES

EU DATA HUB



Les données pourront également être **accessibles, selon des règles précises**, notamment à :



OLAF

Office européen de lutte antifraude



Parquet européen

Enquêtes et poursuites des infractions affectant les intérêts financiers de l'UE



Europol

Coopération policière et analyse des données



Frontex

Gestion des frontières et surveillance



Administrations fiscales

Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales



Autorités sanitaires et alimentaires

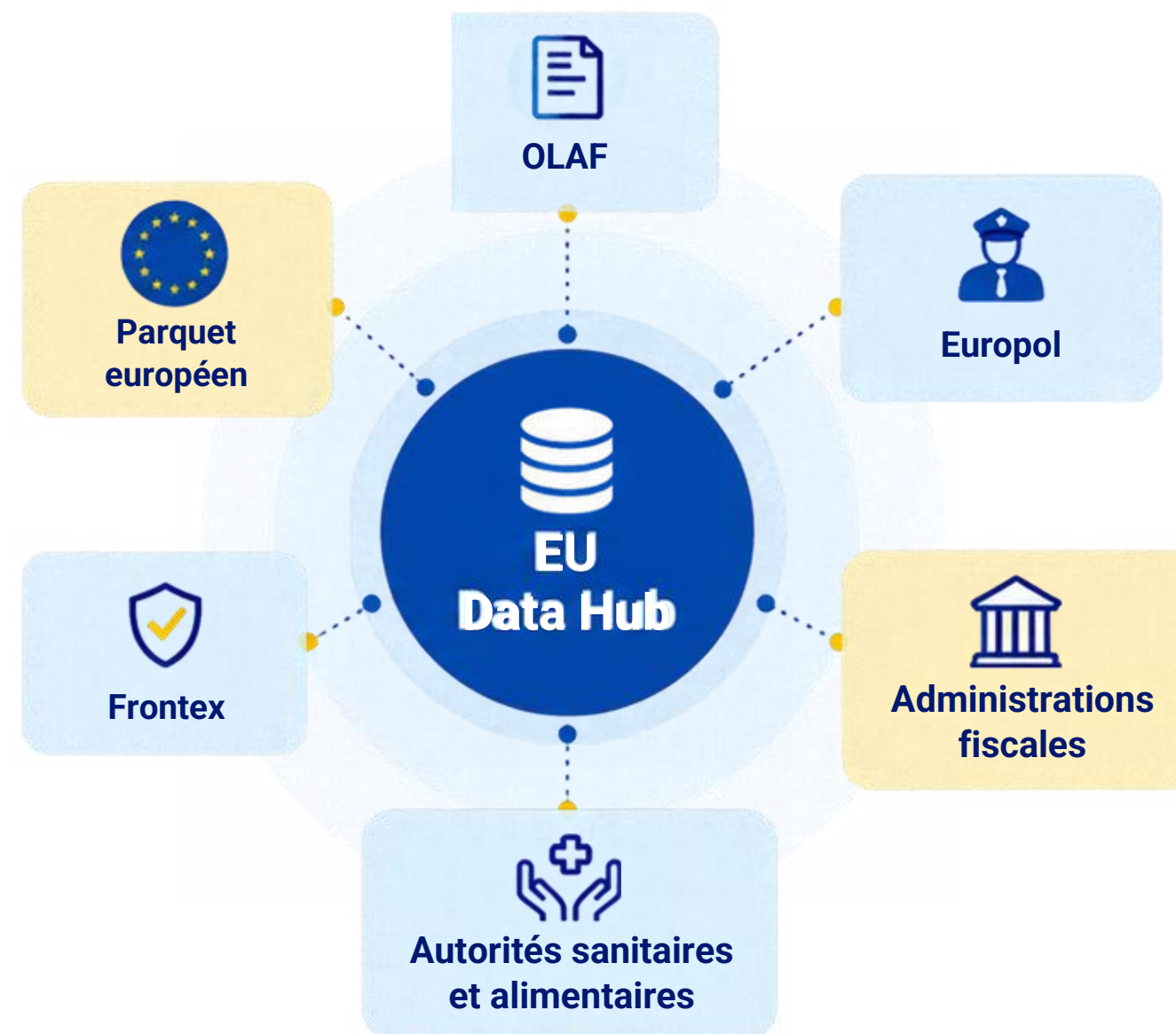
Sécurité des produits et de la chaîne d'approvisionnement



Les données personnelles seront en principe conservées **au maximum dix ans**, avec certaines prolongations liées à des enquêtes ou procédures.



Idée clé : on passe de systèmes douaniers qui servent essentiellement à traiter des déclarations à une infrastructure européenne de données permettant **une surveillance beaucoup plus large de la chaîne d'approvisionnement**.





Service Public
Fédéral
FINANCES

Gestion européenne des risques



Système actuel de gestion des risques
trop fragmenté.



Il introduit un niveau beaucoup plus
développé de risk management européen, avec :



Collecte des résultats des contrôles

Centralisation et analyse des résultats.



Analyse de risque commune

Analyse et partage des informations et des tendances.



Recommandations européennes de contrôle

Orientation et coordination des actions.



Critères et domaines de contrôle communs

Harmonisation des approches et des priorités.



Principe « appliquer ou expliquer »

Une administration qui ne suit pas une recommandation de contrôle doit pouvoir justifier pourquoi.



Possibilité d'instruction

Ne pas charger ou transporter certaines marchandises à haut risque.



Résultats
des contrôles



Instruction
de ne pas
charger
ou transporter



Analyse
de risque
commune



Principe
« appliquer
ou expliquer »



Recommandations
européennes
de contrôle



Critères et domaines
de contrôle communs



European
Commission



CADRE LEGAL MODERNISE



1. Cadre légal simplifié

Actes délégués et d'exécution
qui transposent les nouveaux
concepts du CDU en règles
opérationnelles.



2. EUCA

Travaux préparatoires de
l'Autorité douanière de l'UE
(EUCA).



3. EU Customs Data Hub

Développement et déploiement
progressif du nouvel environnement
numérique de l'Union douanière.



Première convergence / mise en oeuvre opérationnelle :
mise en service du Data Hub pour le commerce électronique
le 1^{er} juillet 2028.



Changements fondamentaux



Importateur unique : c'est probablement le **changement conceptuel majeur** du règlement.



La **responsabilité de transmettre les informations** ne repose plus sur le déclarant, mais sur la personne responsable des marchandises :

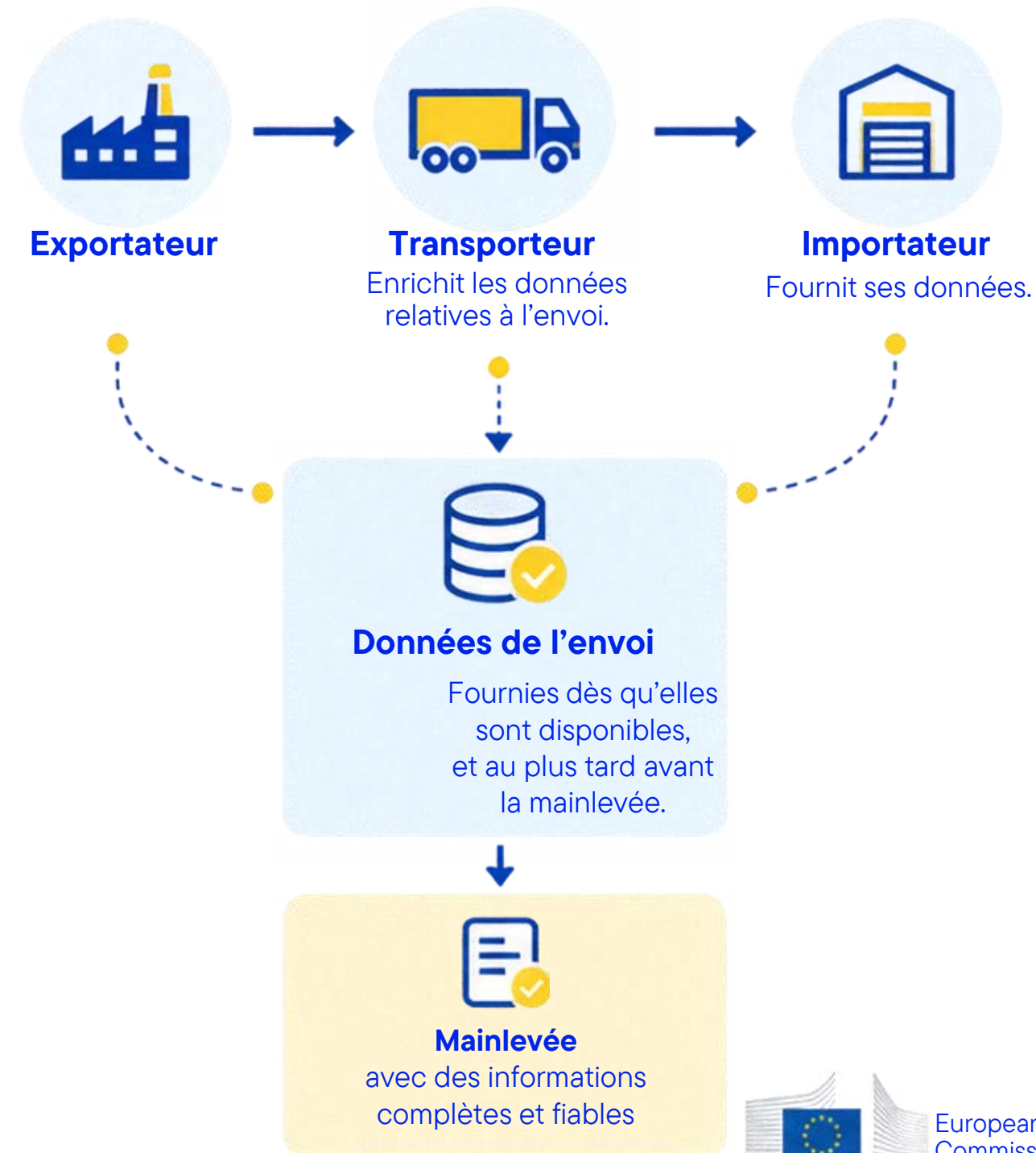
- importateur ;
- exportateur ;
- titulaire du transit.



Les données doivent être fournies dès qu'elles sont disponibles, et en tout état de cause avant la mainlevée.

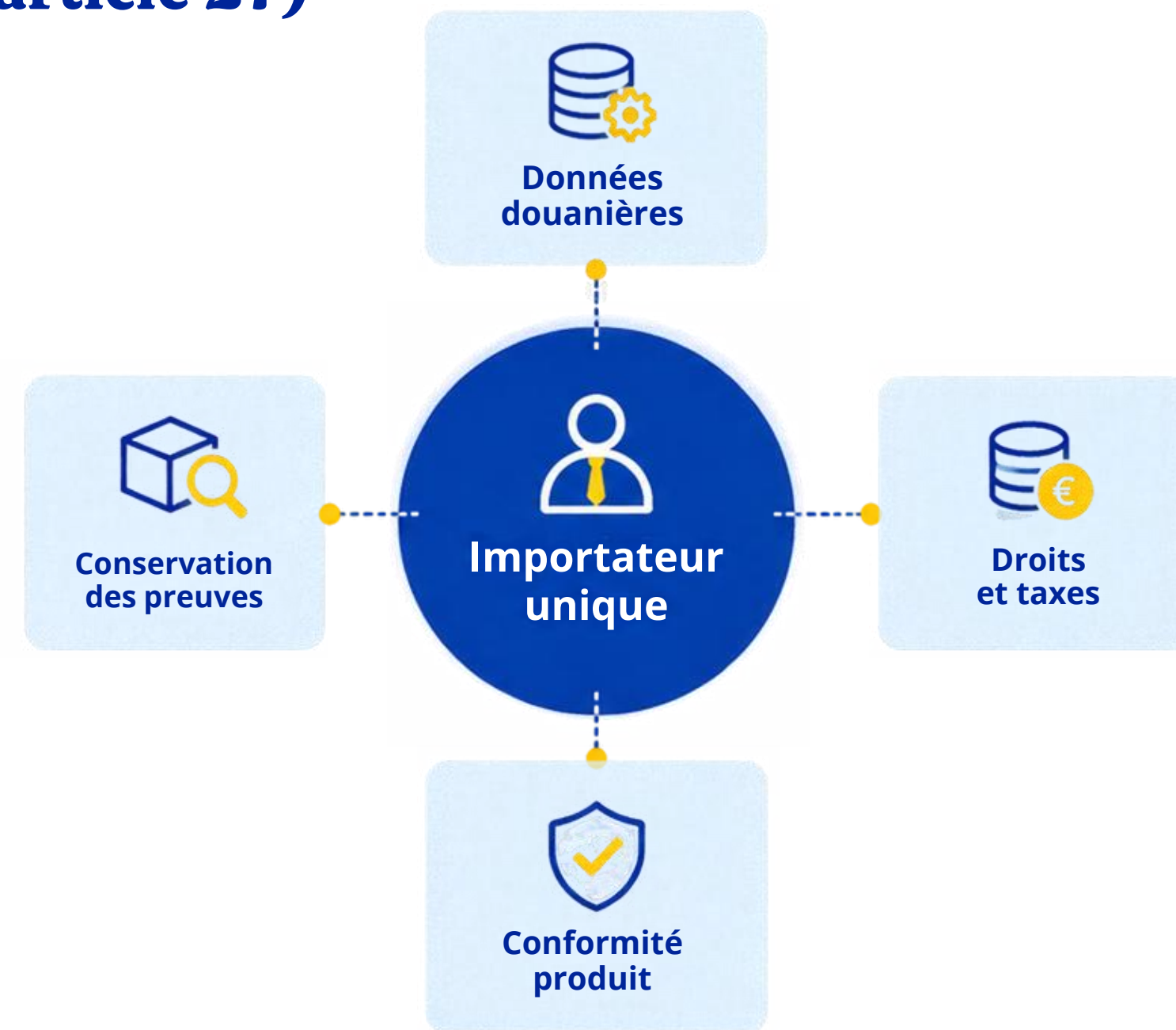


Plusieurs acteurs de la supply chain peuvent enrichir les informations relatives à un même envoi.
Le transporteur fournit ses données, l'importateur les siennes, etc., mais une personne clairement identifiée reste juridiquement responsable.



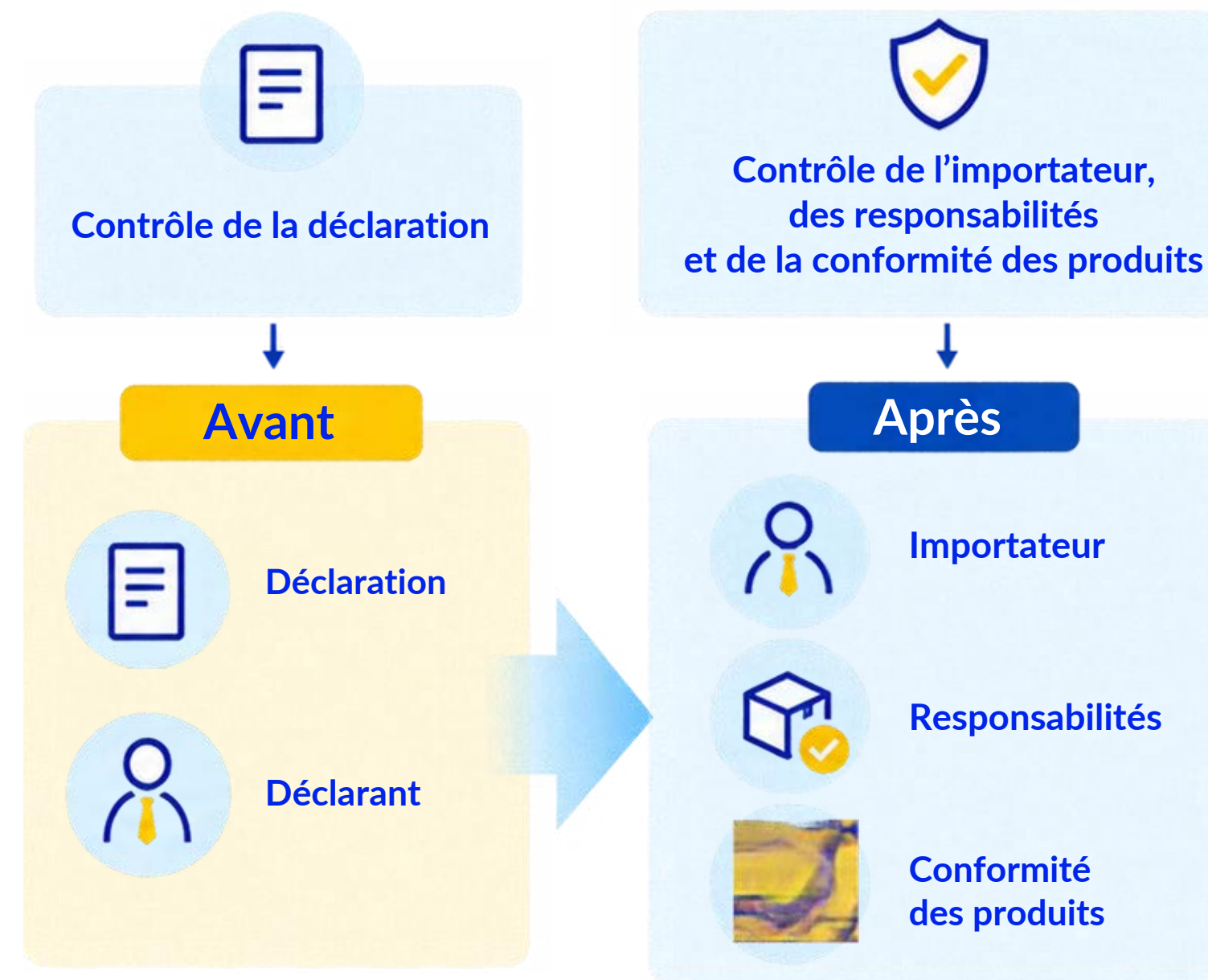
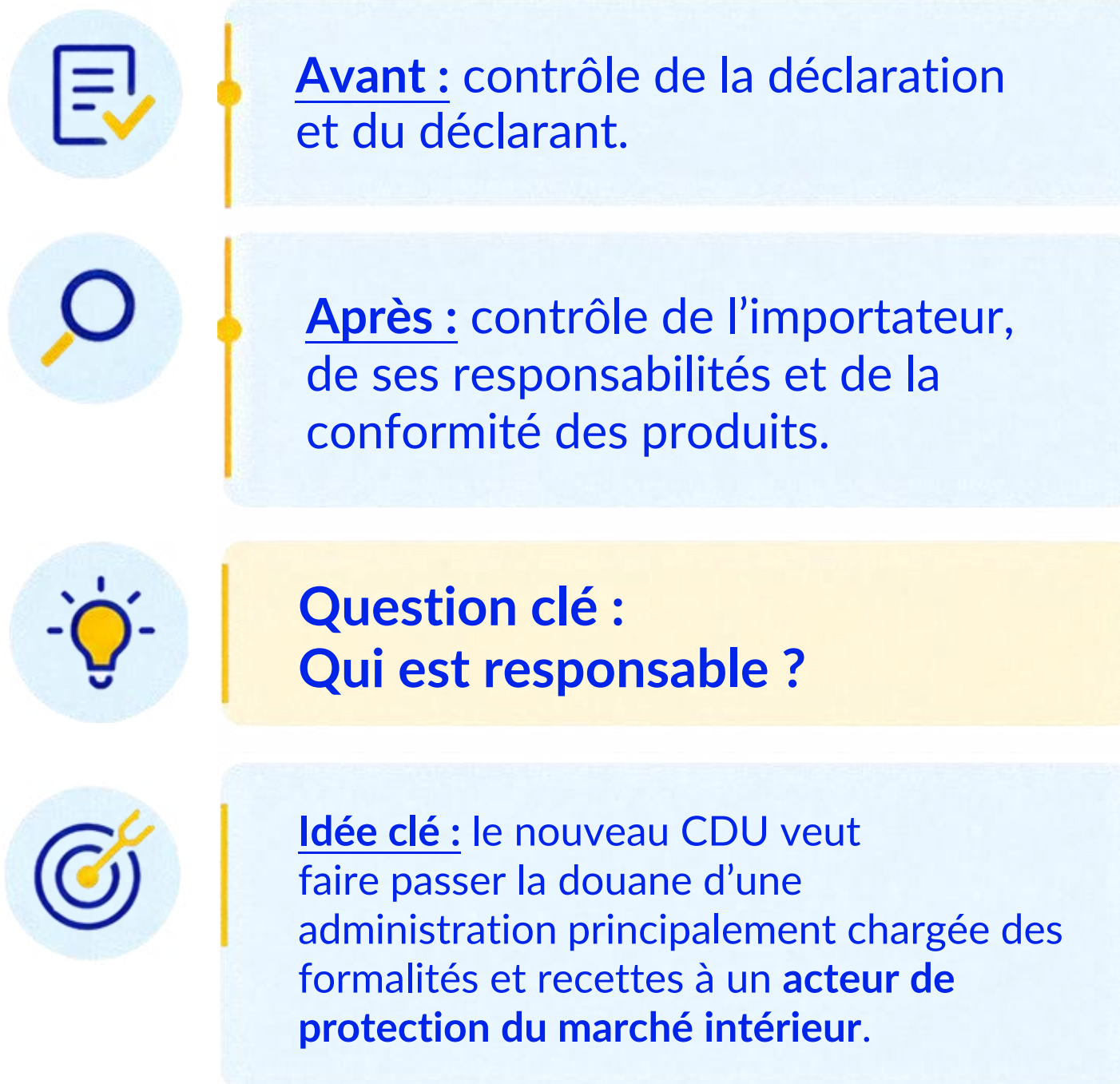


L'importateur unique (article 27)





Changements fondamentaux





Importateur / Exportateur unique



Responsabilité de l'importateur / exportateur ^{Import}

Véritables personnes responsables des marchandises.



Leur responsabilité ne concerne plus seulement **les règles douanières traditionnelles**, mais aussi la **conformité aux législations relatives** notamment à la **sécurité et à la conformité des produits**.



Pour les ventes à distance, c'est l'opérateur économique concerné, et non le consommateur final, qui doit **supporter la responsabilité d'importateur**.





Service Public
Fédéral
FINANCES

La conformité produit entre dans la douane



Exemple : **importation de bouilloires**



Avant



Tarif
Ex. : 8516 60 10



Origine
Ex. : Chine



Valeur
Ex. : 25 EUR/unité

Évolution

Demain



Tarif
Ex. : 8516 60 10



Origine
Ex. : Chine



Valeur
Ex. : 25 EUR/unité



Marquage
Présence et validité du marquage



Sécurité
Respect des exigences de sécurité applicables



Documentation technique
Disponibilité et conformité des documents requis (déclaration UE, rapports d'essais, etc.)





Représentation en douane



Le représentant indirect doit assumer **toutes les obligations** de l'importateur ou de l'exportateur, pas uniquement les obligations relatives à la dette douanière. Cela englobe les aspects financiers et non financiers.



Importateur UE : responsabilité solidaire



Importateur hors UE : le représentant indirect devient importateur



Conséquences :
davantage de risque et de contrôle





Opérateur économique de confiance certifié



AEO

Le statut AEO/OEA demeure, mais son suivi est renforcé : les autorités devront procéder à une **vérification approfondie** du respect des critères au moins tous les trois ans.



Trust & Check

Un nouveau statut d'opérateur économique de confiance certifié est créé. Il repose sur un échange :

- **davantage de transparence** (accès à ses systèmes / données) envers la douane contre
- **davantage de simplifications** (dispense transit, mainlevée pour le compte de la douane, report de paiement, jeu réduit de données, ...).



Simplifications
accrues



Accès facilité
aux systèmes
et données



Mainlevée
plus rapide



Moins de
données à fournir



Trust & Check Trader



Avantages

Simplifications et
mainlevée accélérée.

- ✓ Réduction des contrôles
- ✓ Traitement prioritaire des opérations



Contrepartie

Accès aux systèmes
et transparence renforcée.

- ✓ Mise à disposition des données et informations requises
- ✓ Coopération avec les autorités douanières



Résultat

Plus de facilitation
= plus de transparence.

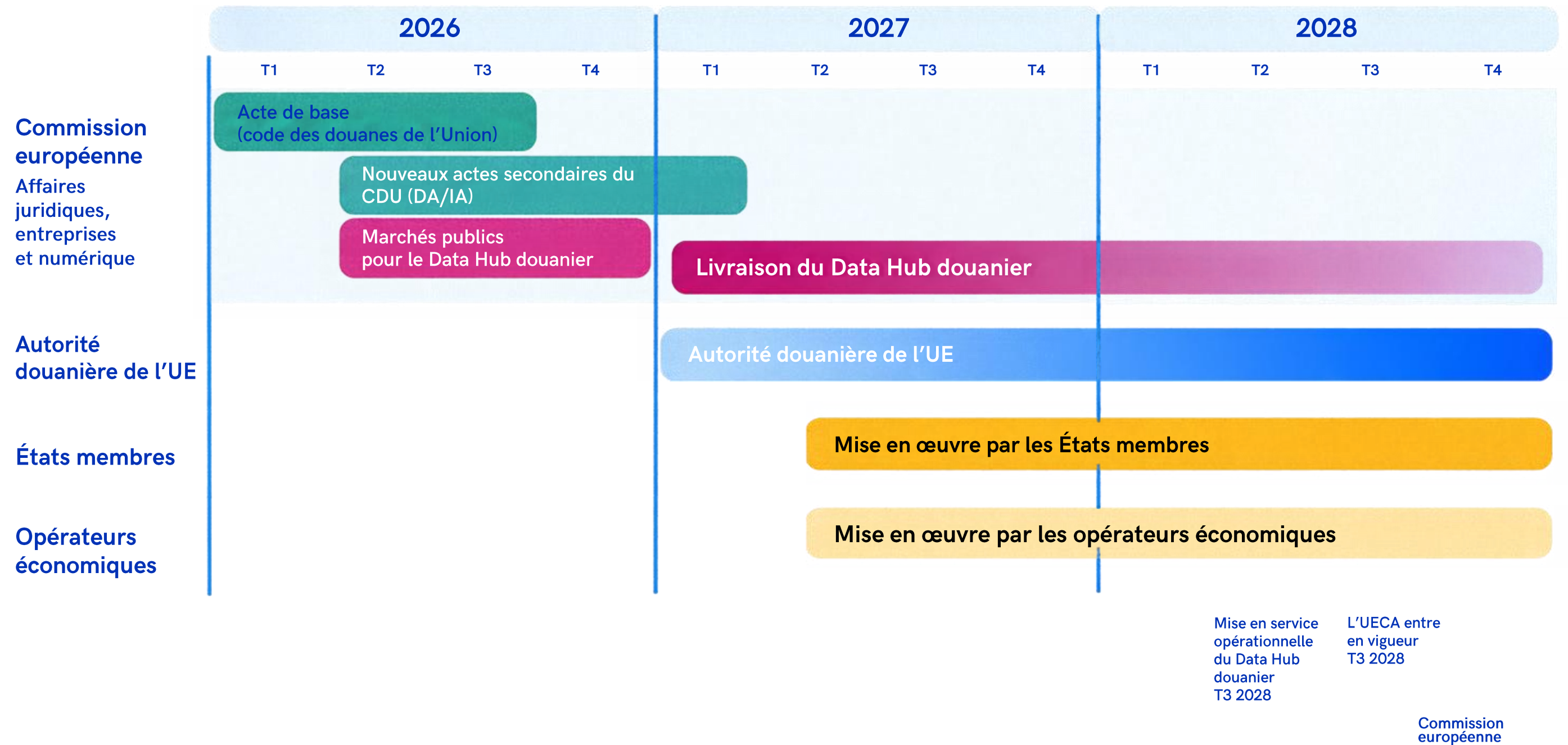
- ✓ Chaîne d'approvisionnement plus fluide
- ✓ Meilleure conformité et visibilité



Le statut Trust & Check Trader offre des **avantages significatifs** en contrepartie d'un **accès accru aux systèmes** et d'une **transparence renforcée**.



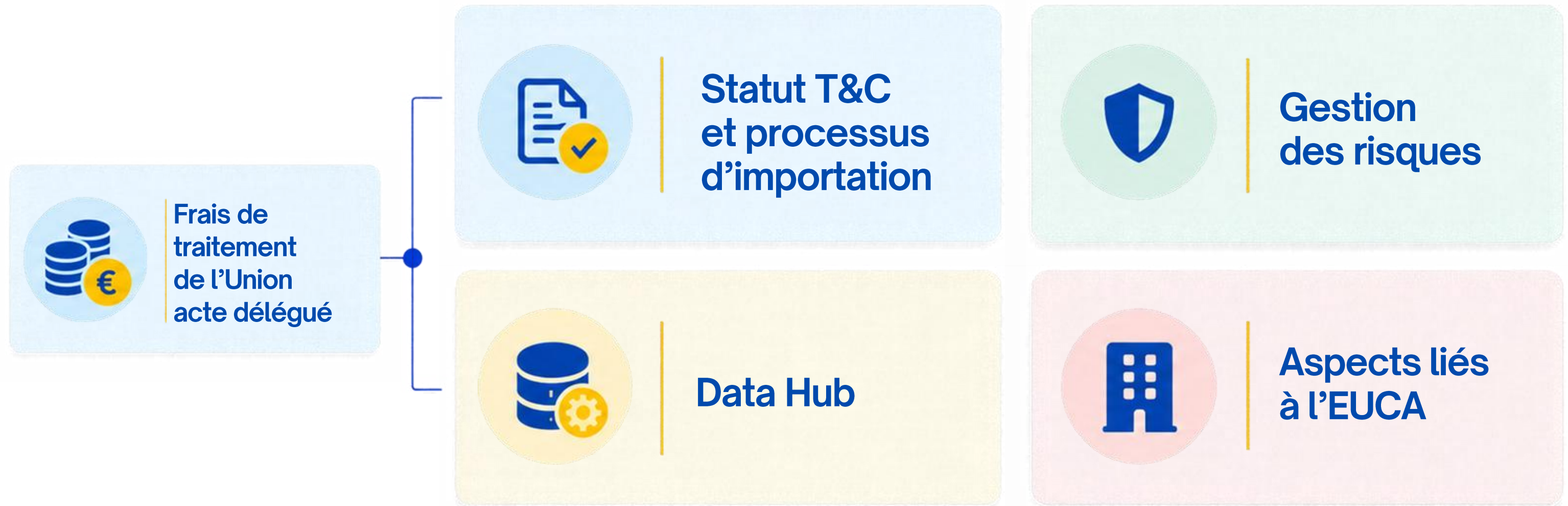
Feuille de route de haut niveau





Actes délégués et d'exécution

(blocs thématiques)





Rôle de chaque acteur à ce stade



Commission / TAXUD

- **Piloter** la préparation de la mise en œuvre et des actes délégués
- **Conduire** la préparation de l'EUCA, y compris l'accord de siège
- **Mettre en place** le Hub de données du commerce électronique



États membres

- **Participer** aux discussions techniques d'experts
- **Contribuer** à la mise en place de l'EUCA et au recrutement
- **Préparer** les systèmes nationaux pour l'intégration



Opérateurs économiques

- **Évaluer** les nouveaux statuts d'importateur et les responsabilités
- **Définir** les choix de modèle d'activité (T&C) et d'organisation (représentant)
- **Préparer** les processus internes et les structures de données pour une déclaration unique
- pour une connexion avec d'autres acteurs de la chaîne logistique

Suivre les tests et orientations DA/IA
+ Hub de données



Service Public
Fédéral
FINANCES

E-commerce



WWW.FIN.BELGIUM.BE

DOUANES ET ACCISES • SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

.be



Commerce électronique





E-commerce

1

Réformes actuelles

- a) Un opérateur économique établi dans l'UE qui a la responsabilité financière et non financière des marchandises, et qui n'est pas le consommateur
- b) Droit de douane temporaire de 3 EUR

2

Autres éléments

- a) Frais de traitement de l'Union (UHF) pour toutes les marchandises importées dans une vente à distance
- b) Réduction UHF pour les entrepôts douaniers dans le cadre des ventes à distance (Juillet 2028)
- c) Pénalités spécifiques pour les opérateurs dans les ventes à distance

37





Frais de traitement de l'Union (UHF)



Objectif : **compenser l'augmentation des coûts** supportés par les autorités douanières pour assurer la mise en libre pratique des marchandises du e-commerce



Montant des frais de traitement fixé à 2 EUR



Entrée en application en **novembre 2026**, après la publication du texte juridique de la réforme douanière au Journal officiel



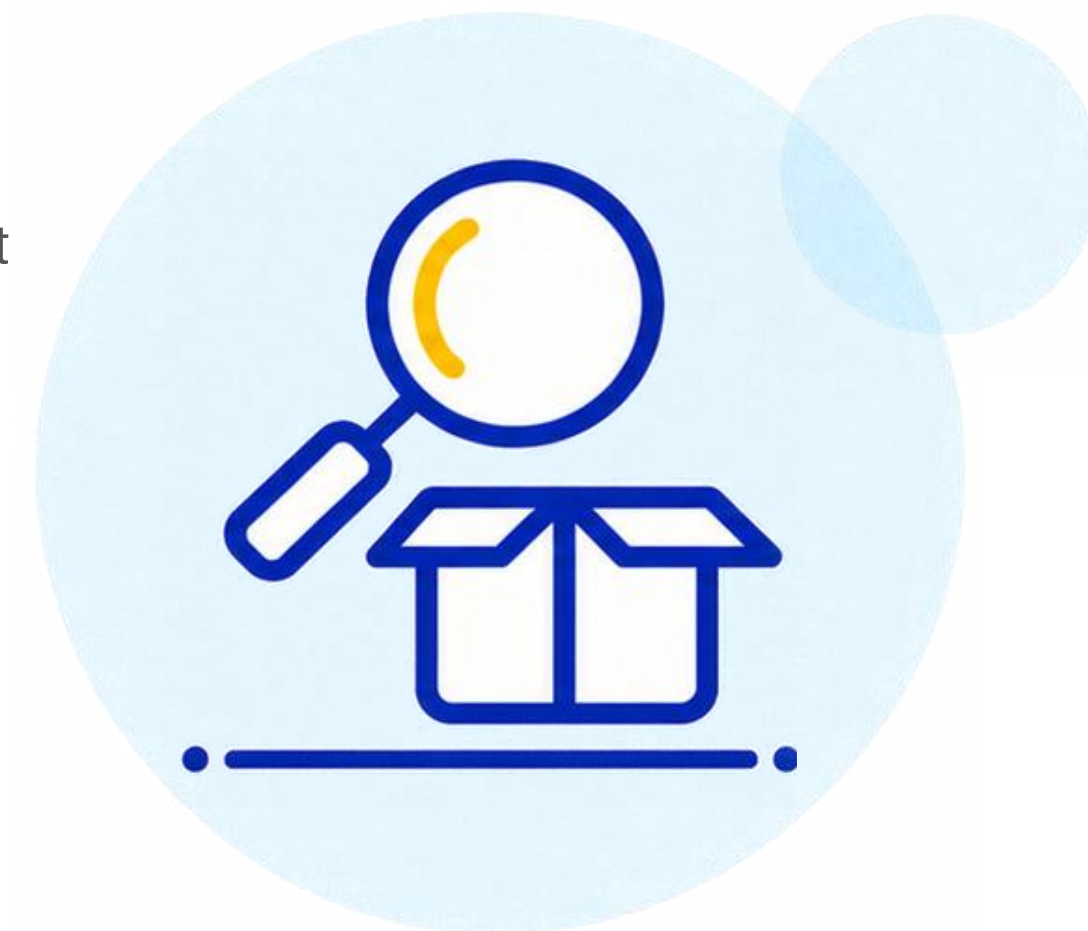
Introduction des identifiants produits (PID) pour renforcer le contrôle des normes de sécurité

Cette mesure introduit également la nécessité de **déclarer les identifiants produits (PID)**.

Cette obligation s'applique **sur une base volontaire** depuis le **1er juillet 2026** et **deviendra obligatoire** à partir de **novembre 2026**.

L'inclusion des **PID permet d'améliorer la gestion des risques et les procédures de contrôle**, en agissant comme un mécanisme transitoire pour renforcer les interdictions et les restrictions.

Grâce à l'utilisation de données de traçabilité opérationnelle et de la chaîne d'approvisionnement, **les autorités peuvent plus efficacement détecter les marchandises non conformes et étendre les contrôles** au-delà des envois individuels pour couvrir tous les articles présentant des risques similaires.





Service Public
Fédéral
FINANCES

Sanctions



Première infraction
systématique

1 % à 4 %



Récidive

3 % à 6 %



Suspension

AEO ou Trust & Check
possible



Ces sanctions visent à garantir le **respect des obligations douanières**
et la **fiabilité de la chaîne d'approvisionnement**.

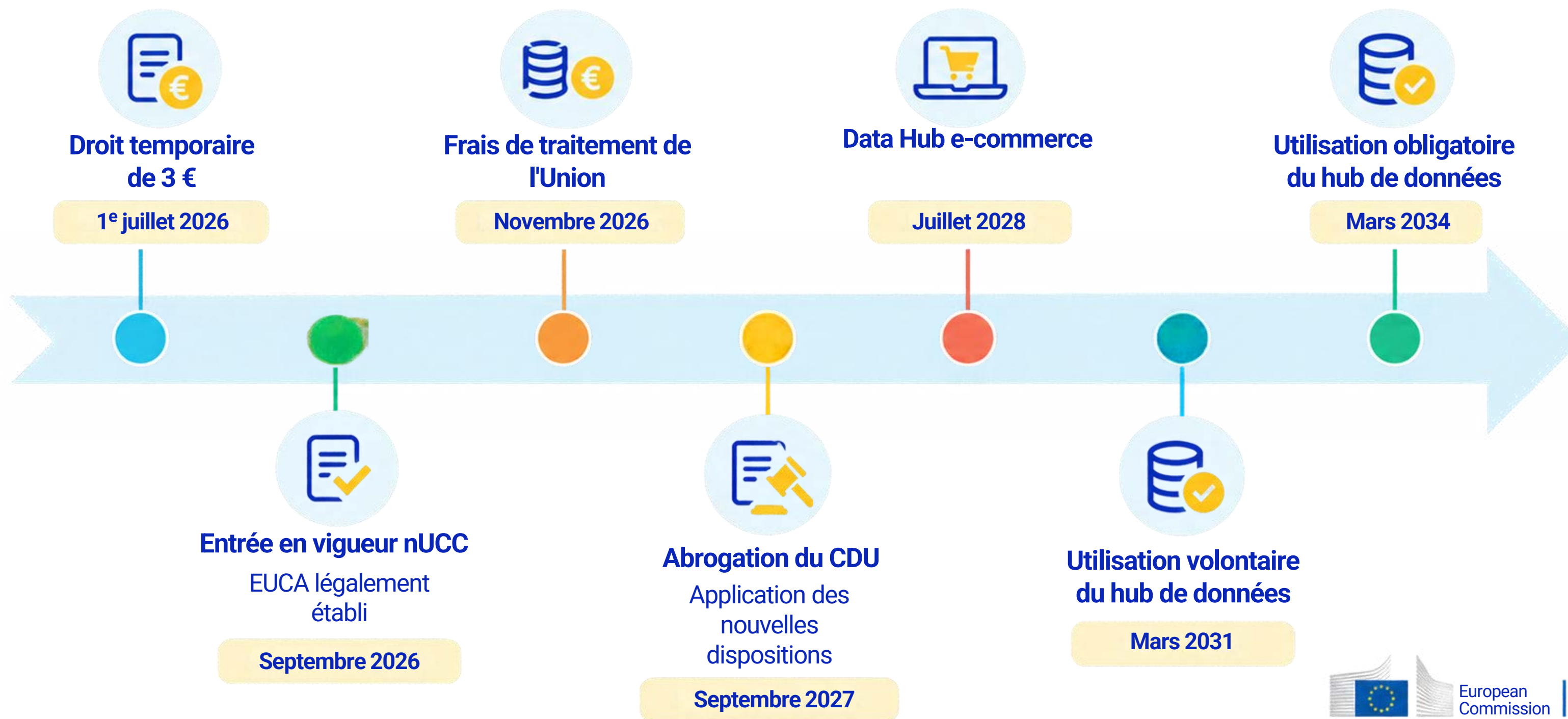


European
Commission



Service Public
Fédéral
FINANCES

Etapes de la réforme douanière





Calendrier et séquençement (court à moyen terme)

